



Abonnement abusif chez s.f.r.

Par **Durindel**, le **13/01/2009** à **14:01**

Ma soeur à pris un abonnement SFR pour son téléphone portable il y a presque deux ans. Suite à quelques problèmes financiers, au bout de quelques mois, elle n'a pas pu honorer quelques mensualités. Le 22 octobre 2008, on lui complètement suspendu la ligne. Cependant, on lui réclame le montant de la ligne pour les mois de novembre et décembre 2008. ont-ils le droit de faire payer des mensualités dont elle n'a pas pu profiter pour cause de suspension? Quels sont ses recours dans un cas comme dans l'autre?